

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Adopté

N° AS46

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Simion, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« dans les collectivités ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.